

## Les fonctionnaires en congrès

(p. 2)

## Des quêteux montés à cheval

(p. 2)

## Les difficultés, occasions de progrès

(p. 3)



VOL. XXIX — No 31

Montréal, 15 août 1952

# Grève prochaine des chantiers maritimes ?

## Appui total à la F.P.P.

Le Congrès de la Pulpe, dont nous publions en page 3 un compte rendu détaillé, a appuyé à l'unanimité la campagne entreprise pour obtenir dans cette industrie la semaine de 40 heures. Voici la résolution votée à cet effet par les délégués :

1. Considérant que la Fédération a étudié avec les représentants de la C.T.C.C. le problème soulevé par l'échec des négociations et de la conciliation dans le renouvellement des conventions collectives de l'industrie de la pulpe et du papier dans la province de Québec;

2. Considérant que, après cette étude, une base d'entente a été établie sur le principal point en litige entre tous les intéressés, soit la réduction de la semaine de travail de 48 à 40 heures avec pleine compensation plus une augmentation de salaire en pourcentage, et que cette demande a été soumise aux principaux employeurs;

3. Considérant que la réponse des employeurs a été à l'effet que leurs positions avaient été clairement et définitivement établies tant en négociation qu'en conciliation et que, pour le moment, ils n'avaient aucune autre proposition à soumettre;

4. Considérant que, vu la tournure prise par la conciliation présentement en cours dans l'industrie de la pulpe et du papier en Ontario, il n'y a pas lieu d'espérer un règlement satisfaisant sans recourir à l'arbitrage;

5. Considérant que la C.T.C.C.

a confié à l'un de ses conseillers techniques, Me Marius Bergeron, la direction des arbitrages;

6. Considérant que le secrétaire général de la C.T.C.C., le confrère Jean Marchand, dans une allocution devant le congrès, a promis l'appui total de la C.T.C.C. advenant la nécessité d'une épreuve de force économique à l'issue de l'arbitrage;

7. Considérant que, de l'avis unanime du congrès, il est opportun de conduire l'arbitrage le plus rapidement et le plus efficacement possible;

8. Considérant que tous les syndicats affiliés en instance d'arbitrage auront choisi leur représentant sur les tribunaux d'ici à une semaine;

9. Considérant que l'industrie de la pulpe et du papier demeure la seule industrie importante dans la province qui impose encore à ses employés une semaine de travail de 48 heures;

Il est proposé par le confrère Oscar Fournier, secondé par le confrère Charles Dumont, que "le Congrès endosse et appuie l'attitude prise jusqu'ici par la Fédération et la C.T.C.C. et veut que la politique commune actuelle soit maintenue jusqu'au règlement définitif du présent litige".

## Les ouvriers sont prêts

Il reste peu d'espoir aux 2.000 ouvriers des chantiers maritimes de la compagnie Canadian Vickers de Montréal d'obtenir justice sans recourir à l'ultime moyen qui s'offre à eux: la grève.

Depuis un an ces ouvriers sont membres de l'Union nationale des employés de la Vickers, une filiale de la Fédération nationale de la métallurgie et de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada.

### Provocations

Depuis un an la compagnie ne cesse d'afficher la mauvaise foi la plus provocante à l'égard de ses employés et des représentants de ceux-ci. Durant plusieurs mois elle a refusé de collaborer avec la Commission des relations ouvrières qui enquêtait dans le but de savoir à quel syndicat les employés en cause accordaient leur préférence. Durant les négociations directes, les représentants patronaux n'ont fait aucune offre visant à améliorer le sort de ces employés qui sont rémunérés à des taux considérablement inférieurs à ceux des chantiers maritimes de Midland, Port-Arthur, Halifax, St-Jean, N.B. et Vancouver. Dans cette dernière ville le salaire du journalier est de

\$1.45 l'heure, celui du soudeur et des autres ouvriers spécialisés de \$1.85 l'heure. A la Canadian Vickers de Montréal, le journalier reçoit 88 cents, c'est-à-dire 57 cents l'heure de moins. Malgré ces énormes différences et cette injustice flagrante, les ouvriers de la Vickers n'ont réclamé que 25 cents l'heure. Dans le but d'aider au règlement du différend, l'arbitre syndical a recommandé un compromis au niveau de 20 cents l'heure. La compagnie a refusé et s'est retranchée derrière la sentence majoritaire du tribunal d'arbitrage qui ne recommandait que 7 cents l'heure. Et le président du tribunal, tout en signant cette recommandation, a souligné que s'il avait été seul arbitre il eut recommandé 12 cents l'heure. Entre l'augmentation de 20 cents recommandée par leur arbitre et le chiffre de 12 cents avancé par le président du tribunal d'arbitrage, les ouvriers ont fait une dernière concession et ont réduit leur demande à 15 cents l'heure. La compagnie a continué d'être arrogante et de se refuser à toute solution équitable.

tion et d'arbitrage, les ouvriers des chantiers maritimes de la Vickers ne sont pas plus avancés. Ils ont perdu un temps précieux à satisfaire en vain toutes les exigences de la loi. Toutefois ils ont maintenant le droit légal de se mettre en grève et puisque c'est le seul recours qui leur reste ils n'hésiteront pas à s'en servir.

Pas plus que les autres ouvriers ceux de la Vickers ne se réjouissent pas d'être poussés à abandonner leur gagne-pain et à paralyser l'industrie dans laquelle ils gagnent leur vie et celle de leurs familles. Leur employeur ne leur donne pas le choix des moyens. Il en subira sa part de conséquences et en portera toute la responsabilité.

### Deux possibilités

La rançon de la paix sociale c'est la justice sociale. En syndiqués conscients de leurs responsabilités, les ouvriers de la Vickers sont prêts à s'imposer les sacrifices que comporte une grève. Eux aussi croient en la paix sociale mais pas au prix de l'injustice comme celle dont ils sont les victimes.

Deux interventions restent possibles : celle du gouvernement fédéral qui est le plus important client des chantiers maritimes, et celle du ministre provincial du travail. Si l'une ou l'autre de ces deux autorités intervient et réussit à régler le différend sans délai et selon une formule juste, les ouvriers en cause seront les premiers à applaudir. Sinon ils jetteront toute leur force économique dans la bataille et feront la grève jusqu'au bout.

### Un vote

Par voie de scrutin secret, les ouvriers ont décidé de faire la grève et ils ont autorisé leurs dirigeants et négociateurs à lancer l'ordre de grève au moment qu'ils jugeront opportun. D'autres efforts ont été tentés dans le but de faire entendre raison à la compagnie, mais en vain.

Après une année complète de négociations, de concilia-



Les ouvriers veulent leur part

## PATIENCE, S.V.P.

Par suite de circonstances incontrôlables, nous devons remettre à la semaine prochaine la publication de plusieurs comptes rendus de congrès fédéraux et autres textes. Nous demandons à nos lecteurs de prendre patience.

## Syndicalisme et coopération: (III)

## Des quêteux montés à cheval!

Les coopératives de consommation ont pour fonction de répondre, le mieux possible, aux besoins du consommateur. La première difficulté à surmonter est certes de déterminer ces besoins. Le lecteur pourra croire que je me paie sa tête en soumettant comme un problème très complexe une énumération qu'il peut faire à deux secondes d'avis. Mais regardons-les de plus près.

Mon ami Arthur travaille à l'usine. Son salaire, de \$48 par semaine constitue son seul revenu pour subvenir à ses besoins, à ceux de sa femme et de ses quatre enfants. Plusieurs, sans doute, se diront intérieurement qu'ils sont à peu près dans la même situation qu'Arthur. Et alors! Avons-nous vraiment besoin que la coopérative ou l'épicier du coin nous envoie son livreur, en camion ou à bicyclette, quatre ou cinq fois par semaine sinon davantage? Avons-nous besoin que notre fournisseur maintienne sur ses tablettes sept ou huit marques de produits qui se valent l'un l'autre? Est-ce vraiment impossible pour nous de faire nos achats d'épicerie au comptant? La liste des questions que nous pourrions nous poser, comme consommateurs, serait interminable. Pensons aux dix ou douze laitiers qui se suivent dans les rues de nos grandes villes; aux primes et cadeaux que nous offrent marchands ou manufacturiers. Qui paie pour ce luxe de "services" superflus ou mal répartis? C'est le bon vieux Baptiste, c'est vous, c'est moi.

On ne peut espérer de succès dans une coopérative de consommation sans un programme sérieux d'éducation coopérative et sans ce travail préalable que j'appellerais notre éducation comme consommateurs. Il va nous falloir réaliser une fois pour toutes que le mode actuel de distribution des biens de consommation fait de nous des quêteux montés à cheval.

Qu'on n'aille pas croire que je préconise l'établissement de coopératives de consommation dans des caves et fonctionnant grâce à du travail bénévole. Les Pionniers de Rochdale et à leur suite des milliers de pionniers coopérateurs de par le monde ont pourtant accepté des débuts aussi modestes. Dans notre province, plusieurs coopératives sont nées au sous-sol ou dans le hangar. Mais sans doute la "modestie" est-elle de moins en moins à la mode car je ne crois pas être le seul à prétendre que dans nos villes industrielles, en 1952, les coopératives ne doivent plus voir le jour dans des arrières-boutiques.

Soyons à la page, mais soyons-le sur toute la ligne, sans oublier l'aspect éducation. Autrement nous rencontrerons à la douzaine des cas comme le suivant, qui me vient à la mémoire. Il s'agit d'une coopérative qui devait faire face à la double concurrence des grands magasins à chaîne et des épiceries indépendants. Certains membres auraient désiré que la coopérative établisse un magasin moderne, sans serveur, vende aux prix du magasin à chaîne mais conserve son service de livraison gratuite et continue de vendre à crédit. C'est de la pure fantaisie. Mais il nous arrive tous d'être trop fantaisistes, quand nous négligeons de réfléchir sérieusement à nos problèmes.

Aussi longtemps que comme consommateurs nous serons dupes de la publicité comme nous le

sommes aujourd'hui et que nous laisserons le marchand du coin ou le grand magasin décider de notre budget selon le plafonnement de notre marge de crédit, nous ne vaudrons pas cher comme coopérateurs. Mais, me direz-vous, nous ne sommes pas tous dans cette catégorie, il s'en trouve bon nombre parmi nous qui ont conscience de leurs problèmes comme consommateurs. C'est entendu et il importe précisément que ce soit ces consommateurs éclairés que l'on retrouve nombreux parmi les syndiqués qui prennent en main le développement du mouvement coopératif de consommation chez nous, du moins dans nos villes industrielles.

Je sais que les syndiqués appellent "scabs" les travailleurs qui, faute de comprendre la solidarité qui les unit à leurs compagnons de travail, agissent comme briseurs de grève ou se tiennent en dehors des cadres syndicaux. Mais ne peut-il y avoir aussi une autre catégorie de "scabs", soit ceux qui croient à "leur" syndicat mais qui se tiennent plus ou moins à l'écart du mouvement syndical? Pas plus que les syndiqués, les coopérateurs ne tiennent pas les "scabs" en haute estime. Et chez nous il peut aussi y avoir plusieurs catégories de "scabs". Ce peuvent être principalement les membres qui ne sont pas fidèles à faire leurs achats à leur coopérative, ce peuvent être aussi les fondateurs, les administrateurs ou les gérants qui se préoccupent de l'ensemble du mouvement comme de leur première chemise. Nous ne bâtissons pas de mouvement coopératif de consommation vraiment puissant avec des gens soucieux de réaliser isolément leurs petites oeuvres, d'édifier leur petite affaire pour arriver un jour à leur petite faillite, dont tout le mouvement devra porter le poids.

Jean-Paul LEFEBVRE  
La semaine prochaine: "Une piastre, c'est combien?"



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada.  
Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER  
Administrateur: MARCEL ETHIER  
Rédacteur en chef: ANDRE ROY  
Publiciste: ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny,  
Montréal — FA. 3694  
Abonnement: Un an, \$1.50;  
le numéro, 5 cents

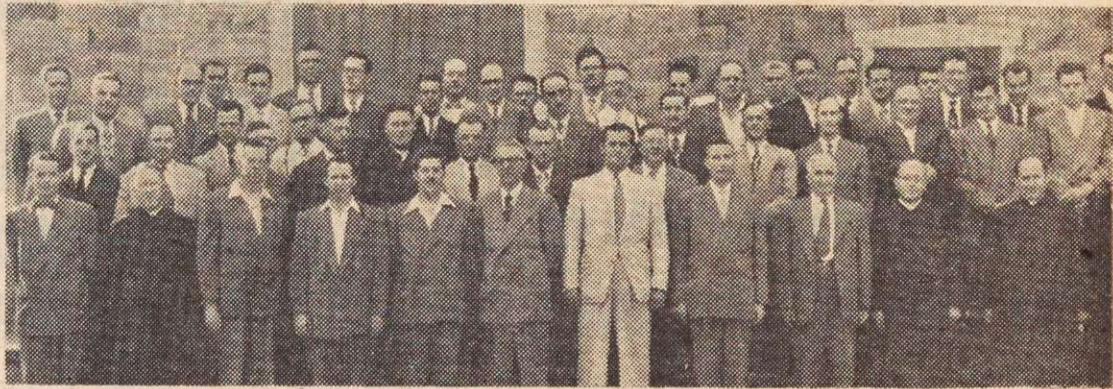
Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.  
Ministre des Postes, Ottawa.

## DANS LE M

## AU CONGRES DES MINEURS



Photographie prise à l'occasion du Congrès de la Fédération nationale des Employés de l'Industrie minière Inc. tenu au Lac-aux-Sables, le 19 et 20 juillet. Nous remarquons sur la première rangée, de gauche à droite: M. l'abbé J. Papillon, prêtre-curé au Lac-aux-Sables; M. Armand Larrivé, 2me vice-président de la Fédération; M. Adélarde Cliche, 3me vice-président; M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C.; M. Rodolphe Hamel, président de la Fédération; M. Georges Dionne, 1er vice-président de la Fédération; M. Daniel Lessard, secrétaire-trésorier; M. Jos Parent, président du Conseil central des Syndicats catholiques de Québec; M. l'abbé Henri Masson, aumônier de la Fédération, et M. l'abbé Philippe Laberge, aumônier des Syndicats catholiques de Québec.

(Photo Théo. Trudel, Thetford-Mines)

## Au congrès de Shawinigan

## "Les fonctionnaires municipaux veulent des syndicats"

La Fédération nationale des Employés municipaux et scolaires du Canada a tenu son cinquième congrès annuel, du 25 au 27 juillet dernier, à Shawinigan Falls sous la présidence de M. René Bélanger. Plus d'une soixantaine de délégués venus de tous les centres de la province ont participé à ces délibérations.

Au cours des séances du congrès, les délégués ont étudié les rapports du président et du secrétaire trésorier. Dans son rapport, M. Bélanger a signalé que, au cours de l'année passée, sept nouveaux syndicats ont été fondés parmi les employés municipaux grâce à la coopération des différents corps syndicaux de la province.

## Prévisions

Traitant de la situation qui prévaut présentement dans le domaine économique, le président de la Fédération a notamment déclaré: "Il est assez difficile de prévoir quelles seront les conditions économiques durant les prochains mois. Tous s'accordent sur un point: les prix ont à peu près partout une tendance à se stabiliser. Là où le niveau des salaires n'est pas encore convenable, où il y a place pour des améliorations, il ne faut pas hésiter à agir, même si cela soulève en certains milieux des objections très fortes. Les employés publics ont le droit à une vie convenable; ils ont le droit, comme tous les autres groupes de la société, à leur juste part des richesses du pays; ils ont le droit de bénéficier de l'augmentation constante du niveau de vie de la population."

## Des lois

Parlant ensuite de la législation, le président a rappelé qu'il y aurait lieu de demander des amendements aux lois pour que les délais apportés au cours des négociations ou par les conseils d'arbitrage disparaissent.

En terminant son exposé, le président de la Fédération a fait appel à la bonne volonté de tous en vue de fonder des syndicats dans les cités et villes où ils n'existent pas encore: "Il ne faut pas oublier qu'il reste encore plusieurs cités et villes où il n'y a pas encore

de syndicats. Leurs employés, tant fonctionnaires qu'ouvriers manuels, attendent que nous allions à eux. Ils nous invitent: ils sollicitent notre intervention. C'est pourquoi il est à souhaiter qu'au cours des prochains mois nous faisons tous ensemble l'effort pour mettre sur pied un certain nombre de syndicats nouveaux.

## Election

Le congrès s'est terminé par un banquet où plusieurs allocutions furent prononcées par M. François Roy, maire de Shawinigan et président de l'Union des Municipalités; Me René Hamel, député de St-Maurice; M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C.; M. Paul Simard, directeur du personnel de la cité de Québec; M. Benoît Rajotte, directeur du personnel de la cité de Montréal, et René Bélanger, président de la Fédération. M. Harry St-Hilaire agissait comme maître de cérémonie.

Les élections ont été tenues samedi soir sous la présidence de M. Roger McGinnis, délégué de la C.T.C.C. Le bureau de direction, composé de six membres, est le suivant: président, M. René Bélanger, Québec; 1er vice-président, J.-H. Bettes, Trois-Rivières; 2e vice-président, M. Emery Bombardier, Sherbrooke; 3e vice-président, M. Robert Langlois, Montréal; 4e vice-président, M. J.-L. Vachon, Québec; secrétaire-trésorier, M. Lionel Harvey, Jonquière.

## Boîte de carton

L'Union des Travailleurs du Carton et du Papier façonné, section du carton gaufré, vient de signer un nouveau contrat de travail avec la Compagnie Standard Paper Box. Une augmentation générale de 10 cents l'heure pour les hommes et de 8 cents pour les femmes vient d'être accordée au 120 employés concernés. Ces augmentations sont rétroactives au 5 mai 1952. Le contrat stipule en outre que deux fêtes supplémentaires seront payées, soit la St-Jean-Baptiste et l'Immaculée-Conception; ce qui porte à 6 le nombre des fêtes payées.

L'Union était représentée par M. Gérard Poitras, agent d'affaires, assisté par les confrères Magella Martel, Paul-Emile Gibeault et Georges Poitras, ces derniers membres de l'exécutif du carton gaufré.



Photographie prise en face de l'hôtel de ville de Shawinigan où furent reçus, par les autorités municipales, les délégués de la Fédération nationale des employés municipaux du Canada, affiliée à la C.T.C.C., qui ont tenu leur congrès

FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUE, prop.  
CHAMBRES SPACIEUSES  
REPAS EXCELLENTS  
Bières, vins, spiritueux  
AMHERST et DEMONTIGNY  
(près de la Centrale syndicale)  
MONTREAL

FONDÉ EN 1695

de KUYPER  
Blended GIN  
Distillé au Canada  
LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE

"EXPORT"  
LA MEILLEURE  
CIGARETTE AU CANADA

# MOUVEMENT

AU CONGRES DE LA PULPE

## "LES DIFFICULTES, OCCASIONS DE PROGRES"

Les délégués au congrès de la Fédération nationale de la Pulpe et du Papier, qui s'est tenu à Québec les 8, 9 et 10 août, ont confirmé leur appui à leur groupement dans la lutte entreprise, il y a quelques mois, dans cette importante industrie de la province, en vue d'obtenir une réduction substantielle des heures de travail avec entière compensation de salaire dans les papeteries de la province de Québec.

Au cours d'une séance du congrès, les délégués ont étudié longuement et soigneusement ce problème sous tous ses angles et ont adopté cette attitude dans une résolution qui a été adoptée à l'unanimité et saluée par les applaudissements des 75 congressistes venus de tous les centres de la province.

Après avoir signalé l'étude de la question, la résolution note que les employeurs ont refusé de faire des contre-propositions acceptables par les syndicats et que l'industrie de la pulpe et du papier demeure la seule industrie importante dans la province de Québec qui impose encore à ses ouvriers une semaine de travail de 48 heures.

Comme il n'y a pas lieu de s'attendre à un règlement satisfaisant de ce litige, les délégués ont considéré que les négociations et la conciliation, n'ayant pas donné de résultat, il fallait s'engager dans l'arbitrage le plus rapidement possible. D'autre part, la C.T.C.C., à laquelle la Fédération de la pulpe et du papier est affiliée, par la voix de son secrétaire général, M. Jean Marchand, s'est engagée à apporter à la Fédération toute l'aide requise dans les circonstances et à l'appuyer jusqu'au règlement définitif du litige actuel.

Le conflit actuel implique plusieurs milliers de travailleurs de l'industrie de la pulpe et du papier de la province répartis dans une dizaine d'établissements considérables.

### Appui de la C.T.C.C.

Au cours du congrès, les délégués ont reçu la visite du secrétaire général de la C.T.C.C., M. Jean Marchand. Dans son allocution, M. Marchand a déclaré notamment :

"Vous réclamez une réduction dans les heures de travail. Vous vous devez de gagner cela, car si vous ne l'obtenez pas, on vous l'imposera tôt ou tard, mais sans vous accorder les compensations de salaire que vous réclamez avec raison cette année. Cette victoire syndicale, il vous sera possible, même facile de l'obtenir si, dans chacun de vos syndicats, vous accordez un support total, un support de tous les instants à vos organisateurs et à vos négociateurs. Comme vous avez endossé les difficultés de ces derniers temps et que votre Fédération a compris les problèmes graves auxquels elle a eu à faire face, vous pouvez être

assurés que la C.T.C.C. endosse maintenant et fait sienne votre lutte."

M. Marchand a ensuite ajouté : "Dans les difficultés qui surgissent à l'heure actuelle, la C.T.C.C. a le devoir de tout mettre en branle pour remporter la victoire. C'est pourquoi, plus que jamais, il faut de la cohésion, une collaboration parfaite entre tous nos groupements affiliés. Ce ne sont ni les gouvernements ni les patrons qui sauveront les travailleurs, mais seulement leur force et leur ténacité. Il faut qu'ils conservent le feu sacré des premiers militants, il faut encore que les problèmes ouvriers ne soient pas envisagés à travers les personnalités et les individus. Car le syndicat dépasse les hommes. C'est une institution nouvelle, un régime social nouveau que nous bâtissons. Il est appelé à protéger et à assurer de meilleures conditions de vie à plusieurs générations de travailleurs."

Pendant le congrès, les délégués ont été appelés à étudier une nouvelle constitution qui amende considérablement celle qui existait jusqu'ici et l'adapte à des conditions nouvelles. Les congressistes ont aussi adopté plusieurs résolutions dont l'une particulièrement demande le raccourcissement des délais d'arbitrage.

### Rapport des officiers

Les délégués ont entendu les rapports du président, du secrétaire, du trésorier et de l'aumônier de la Fédération.

Dans son exposé, M. Lessard a rappelé que la Fédération de la pulpe et du papier "s'est accrue au cours de la dernière année de 9 syndicats, dont 8 sur la Côte nord et un autre dans la région de Chicoutimi. Sur la Côte nord, tous les villages sont maintenant organisés, des certificats sont émis dans plusieurs cas et la Fédération a entrepris les négociations de conventions collectives à différents endroits. Au sujet des négociations en cours dans l'industrie proprement dite de la pulpe et du papier, M. Lessard a signalé que

celles-ci étaient très difficiles et que, dans la majorité des cas, il fallait recourir à l'arbitrage. Dans l'exploitation forestière, les difficultés sont également considérables et la Fédération a été obligée de requérir les services de conciliateurs".

M. Harry St-Hilaire, secrétaire de la Fédération, a rappelé les faits marquants de la dernière année syndicale, une étape plus pénible que les autres peut-être, mais qui a "pour conséquence salutaire de forcer notre Fédération à raffermir ses positions, à adapter ses cadres aux exigences de la réalité et à préciser ses idéaux".

De son côté, M. l'abbé Jules Lockwell, dans son rapport moral, a signalé à son tour la période difficile actuelle. "Rien ne sera accordé de bon gré, dit-il. Les grands responsables, les dirigeants de l'industrie partout et toujours ont attendu l'impulsion de la loi pour reconnaître nos syndicats et le droit de négocier. Mais, dans les activités de la Fédération, il y a un aspect reconfortant : c'est le développement de l'organisation sur la Côte nord parmi les travailleurs en forêt qui, dans cette région, adhèrent avec enthousiasme à la doctrine sociale de l'Eglise sous la vigoureuse et inlassable vigilance de Son Exc. Mgr LaBrie, évêque du Golfe St-Laurent."

Les délégués, pendant le congrès, ont aussi entendu et approuvé le rapport du trésorier, M. Léo Poulin.

### Clôture du congrès

Au cours des élections, tenues sous la présidence de M. André Roy, chef du Secrétariat de la C.T.C.C., M. Lessard, qui occupe cette charge depuis 1937, a été réélu président. Il aura pour collaborateurs à la direction de la Fédération, MM. Victor Dahl, de Port-Alfred, 1er vice-président; Simon Lavoie, de La Tuque, 2e vice-président; Eloi Champoux, de Windsor-Mills, vice-président pour les Cantons de l'Est; Roland Sauvageau, de Donnacona, vice-président pour la région de Québec; Jean-Paul Brisebois, des Escou-

## Programme du congrès de la C.T.C.C.

- SAMEDI 13 : Enregistrement des délégués à l'Edifice des Syndicats Catholiques, 52, rue des Cèdres, Shawinigan.
- DIMANCHE 14, a.m. : Messe. Photographie. Réception du maire de la ville de Shawinigan à l'hôtel de ville.
- 2 h. p.m. : Ouverture du Congrès. L'autorité religieuse et les autorités civiles (fédérales, provinciales et municipales) seront invitées à la séance d'ouverture. Mot de bienvenue du président du Conseil central de Shawinigan.
- 2 h. 15 p.m. : Allocutions des invités d'honneur.
- 3 h. : Rapport moral du président général de la C.T.C.C.
- 4 h. 30 : Réception aux invités d'honneur à l'hôtel Shawinigan.
- Soir : Réunion des Comités.
- LUNDI 15, 9 h. 30 a.m. : Rapport du Comité des Lettres de créances.
- 10 h. : Rapport du Bureau confédéral.
- 2 h. p.m. : Rapport du Comité du rapport du président.
- 8 h. p.m. : Rapport du trésorier.
- MARDI 16, 9 h. 30 a.m. : Rapport du Comité du rapport du Bureau confédéral.
- MERCREDI 17, 9 h. 30 a.m. : Rapport du Comité du rapport du trésorier et feuilleton général des résolutions.
- JEUDI 18, 9 h. 30 a.m. : Affaires non terminées et élections.

## DANS LES CHANTIERS

### Conciliation à Sorel

Du 13 au 29 septembre prochain, à Shawinigan

Les négociations qui se poursuivaient depuis quelques semaines entre le Syndicat national des Chantiers maritimes de Sorel et la Compagnie Marine Industries Ltd., de Sorel, en vue du renouvellement de leur convention collective de travail se sont terminées par un échec. Les employés de Marine Industries Ltd., membres du Syndicat, ont rejeté lundi soir, en assemblée générale, une contre-proposition de la Compagnie laquelle consistait en une augmentation générale de salaire de 10 cents l'heure.

La demande originale du Syndicat était de 25 cents l'heure. A la suite de cet échec, le Syndicat a invoqué l'article 12 de la Loi des Relations ouvrières de Québec, en demandant au ministre provincial du Travail l'intervention immédiate d'un conciliateur afin de tenter une entente entre les parties.

C'est ce que nous déclare M. René Harmegnies, directeur de l'organisation pour la C.T.C.C. et

agent-négociateur pour le Syndicat. Il y a à peine quelques semaines, le Syndicat de Québec Iron and Titanium de Sorel a conclu une entente avec la compagnie Québec Iron, accordant une augmentation générale de salaire de 15 cents l'heure, de même que celui de Sorel Industries qui a aussi conclu une entente avec Sorel Industries Ltd., accordant 15 et 10 cents l'heure, avec réouverture des négociations sur les salaires en novembre 1952.

### Contrat signé à la Power Lumber

La Power Lumber de St-Pacôme de Kamouraska, dont le président est M. Alfred Plourde, député du comté, a enfin accepté à son tour la sentence d'arbitrage majoritaire.

Sur réception de la lettre de l'employeur, le Syndicat catholique de l'Industrie du Bois de St-Pacôme Inc., a tenu une assemblée spéciale, pour prendre connaissance de la teneur de cette lettre, par laquelle la compagnie accepte la sentence arbitrale, mais menace de fermer son moulin dans la municipalité pour le déménager ailleurs.

main, vice-président pour la région de la Côte nord. M. Oscar Fournier, d'East-Angus, a été choisi comme secrétaire, et M. Léo Poulin, de Donnacona, trésorier.

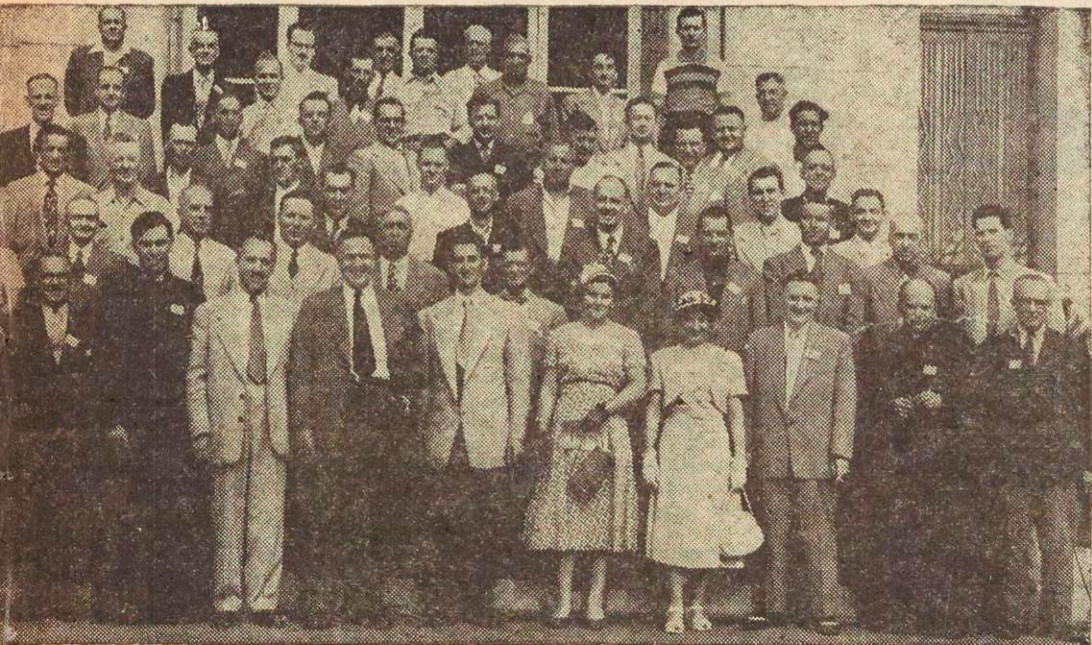
Dimanche matin, le 10 août, les délégués ont assisté, à l'église Jacques-Cartier de Québec, à une messe célébrée par l'aumônier de la Fédération, M. l'abbé Jules Lockwell, qui a aussi donné le sermon. A l'issue du congrès, les délégués, accompagnés de leurs épouses pour la plupart, ont pris part à un banquet de clôture au Kent House. M. Léopold Bergevin, de Beauharnois, agissait comme maître de cérémonies. Plusieurs allocutions ont été prononcées, notamment par MM. Philippe Lessard, président; André Roy, représentant de la C.T.C.C.; Alphonse Proulx, représentant du Conseil central de Québec; Victor Dahl, Simon Lavoie, Eloi Champoux, Roland Sauvageau, Jean-Paul Brisebois, Oscar Fournier, Léo Poulin et Harry St-Hilaire. M. l'abbé Jules Lockwell a tiré les conclusions.

Parmi les invités présents au congrès, on notait également la présence de MM. les abbés Aurèle Ouellet, de Québec; Paul Robillard, de Crabtree Mills, et Oswald Crête, de La Tuque; MM. Marius Bergeron et Roger McGinnis, de la C.T.C.C.

A l'unanimité tous les employés ont voté de passer outre à cette menace et ont mandaté leurs officiers négociateurs pour rencontrer l'employeur au plus tôt, afin de signer le nouveau contrat, selon les données de l'arbitrage.

Ce nouveau contrat de travail vient d'être signé par M. Alfred Plourde, président de la compagnie, et par MM. J-Philippe Dubé et J-Léo Dubé, président et secrétaire du syndicat. Ont dirigé ces négociations, MM. F-X. Légaré, de la Fédération, et Nap. Nadeau, organisateur de la C.T.C.C.

Ce dernier, en nous remettant ce communiqué, a ajouté les commentaires suivants. Ce geste officiel de collaboration patronale-ouvrière peut aider grandement au progrès de cette entreprise et au mieux-être de ces ouvriers. Le mouvement syndical espère que c'est là l'heureux présage du règlement pacifique des deux cas de congédiement, actuellement soumis au service de conciliation du Ministère du Travail. On ferait beaucoup pour la paix sociale dans ce milieu, en dissipant définitivement la menace de déménagement de cette industrie, menace qu'on brandit depuis au-delà de dix années.



mucl à cet endroit à la fin de l'illet. On remarque dans le groupe au centre Son Honneur le maire François Roy, de Shawinigan; René Bélanger, de Québec, président de la Fédération. Dans le groupe on remarque également M.

l'abbé Jean-Marie Lafontaine, aumônier de la Fédération, de Montréal; M. l'abbé Raymond Lavoie, aumônier du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec; MM. les échevins Albert Blais, Ro-

bert Bourassa et Camille Gélinas; M. Robert Dorion, gérant de la cité; M. Georges-Etienne Hébert, agent d'affaires au Conseil central des Syndicats nationaux de Shawinigan Falls.

Nous vendons aux PLUS BAS PRIX

Livraison dans toute la ville

Tél.: DO. 5468

**GERARD L'ECUYER**

PHARMACIEN-CHIMISTE  
Spécialiste en Prescriptions

Un escompte spécial est accordé aux membres de la C.T.C.C.

1320 BEAUBIEN EST (près De Lanaudière) MONTREAL

# A STRIKE in the SHIPYARDS?

## The workers are ready

There is very little hope that the 2,000 Shipyard workers of Canadian Vickers Company Limited of Montreal will obtain justice without recourse to the ultimate means offered to them: A Strike.

Since a year these workers are members of the National Union of Vickers employees, an affiliate of the National Metal Trades Federation and the Canadian and Catholic Confederation of Labour.

### Cy's arrogance

Since a year the company has maintained an attitude of bad faith towards these employees and their leaders. For many months it refused to collaborate with the Labour Relations Board in its inquiry as to which union the employees concerned preferred to represent them. During direct negotiations company representatives declined any offer that would better the situation of these employees which are remunerated at rates considerably inferior to those of the Midland, Port Arthur, Halifax, St. Johns, N.B. and Vancouver, B.C. In Vancouver, labourers receive \$1.45 per hour, and tradesmen \$1.85 per hour. At Canadian Vickers here in Montreal, labourers receive .88 per hour, meaning to say .57 and hour less. At Canadian Vickers, tradesmen receive \$1.35 an hour meaning 50 cents an hour less. Regardless of these enormous differences and this flagrant injustice the workers at Vickers are asking only 25 cents per hour. In view of bringing

about a settlement in this dispute the union arbitrator recommended a 20 cents per hour compromise. The company refused this and stood behind the majority arbitration report which recommended only 7 cents per hour. The chairman of the Board, in signing the award, stipulated that had he been the only arbitrator he would have recommended 12 cents per hour increase between the 20 cents increase recommended by their arbitrator and the 12 cents figure stipulated by the Chairman of the board, the workers made a final concession and reduced their demand to 15 cents per hour. The company maintained its arrogance in refusing this equitable solution.

### Voted

By secret vote the workers decided to call a strike and they authorized their leaders and negotiators to declare the strike whenever they decide to do so. Other efforts were made to bring the company to reason, but failed.

After a whole year of negotiation, conciliation and arbitration, the Shipyard workers of the Canadian Vickers have not yet solved their serious problem. They have lost all this time because they wanted to respect the law. But now they have the legal right to strike. Having no other means they will not hesitate to use it.

No workers, either at the Canadian Vickers or elsewhere, like to strike, to quit their jobs and to paralyse the industry in which they earn their living. But in this case, the Canadian Vickers does not give them the choice. The employer will have to suffer the consequences and to bear the whole responsibility of the strike which is now imminent.

Social justice is the price of social peace. Being aware of their responsibilities as good unionists, the Shipyard workers of the Canadian Vickers are willing to make the necessary sacrifices that a strike involves. As much as anybody else they believe in social peace but they are not willing to suffer injustice for it.

### Still 2 chances

Two interventions are still possible from the Federal Government which is the most important customer of the shipyards and from the Provincial Labour Department. If one or the other of these two authorities settles the dispute without delay by giving justice to the employees the Union and its members will be far more pleased than anybody else. Otherwise they will throw all their economic power in the fight and will strike until a victorious end.

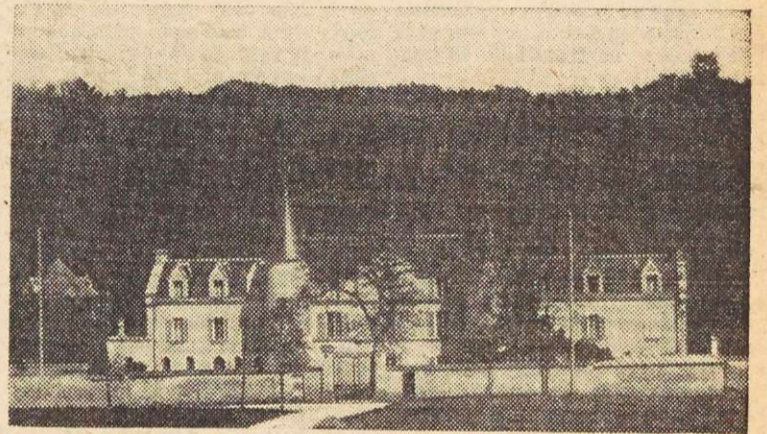
## BIERVILLE

Fonctionnement d'une Ecole normale ouvrière

Bierville! S'agit-il de la capitale de cette fameuse bière que nos arrière-grands-pères buvaient? Détrompons-nous! Bierville a très peu de rapport avec la bière, fût-elle fameuse ou très ordinaire. En revanche, le vin rouge est abondant et excellent à Bierville. Mais ça, c'est une autre histoire.

Qu'est-ce que Bierville alors? Le nom d'un domaine et d'un château légués à la Confédération française des Travailleurs chrétiens par feu Marc Sagnier. Marc Sagnier, c'est l'un des plus grands noms du catholicisme social en France. Marc Sagnier est peu connu ou mal connu au Canada. C'est pourtant un nom à retenir, une personnalité à connaître. Depuis saint Vincent de Paul, il n'y a pas eu en France de figure plus extraordinaire que celle de Marc Sagnier.

Je parlais tout à l'heure d'un domaine et d'un château. Ce château, on le découvre, en venant par le chemin de fer, à une quarantaine de milles de Paris. C'est à cet endroit que la C.F.T.C. tient cette année pas moins de 26 sessions de ses Ecoles normales ouvrières. Dans des articles précédents, nous avons décrit le fonctionnement d'une Ecole normale ouvrière. Il nous a été donné de prendre part à quelques-unes de ces sessions au cours de l'été.



Le château de Bierville, centre d'éducation ouvrière.

Il nous sera difficile dans un court article de dégager toutes les impressions que nous avons accumulées au cours de ces sessions. Il est pourtant une impression que je m'en voudrais de ne pas noter en appuyant beaucoup: le syndicalisme français d'inspiration catholique accorde une importance très grande aux études économiques. De vieux militants ont dit qu'il n'en avait pas toujours été ainsi: "Pendant longtemps, nous nous sommes maintenus dans le domaine des principes purs, très éloignés des problèmes concrets du monde ouvrier." Mais aujourd'hui, l'observateur le moins perspicace ne peut pas ne pas se rendre compte que les questions économiques les plus difficiles sont à l'ordre du jour dans le mouvement.

C'est ainsi que si nous jetons un oeil sur les notes de cours de la session du 31 mai, nous voyons que le programme comporte une conférence sur le ROLE et FORMES de la MONNAIE. L'exposé se fait au tableau noir, comme dans les écoles. Cet exposé sera suivi de réunions en commissions d'études où chacun est libre de s'exprimer, de questionner et d'engueuler, comme on dit ici. Et personne ne s'en prive. J'ai été beaucoup frappé de la spontanéité avec laquelle les militants s'expriment. Quand un gars ne comprend pas, il dit: "Moi, je ne comprends pas. C'est trop calé pour moi. Parle comme tout le monde."

Le deuxième cours est donné par une femme, Hélène Jouve. C'est un exposé juridique. Il s'agit d'examiner 6 cas types de jurisprudence. Voici le premier cas: "... Vous attaquez votre patron qui ne vous a pas payé à votre départ de l'entreprise les congés payés. Il ne répond pas à vos lettres. Comment vous y prenez-vous? Donnez tous les détails utiles."

Le troisième cours porte sur les variations de la monnaie. Il y a un questionnaire préparatoire. Et les questions ne sont pas faciles, comme on peut s'en rendre compte: "Quels sont, à votre avis, les effets avantageux ou désavantageux d'une dévaluation ou d'une réévaluation de la monnaie sur le pouvoir d'achat? sur le commerce extérieur? sur les finances publiques? — Ces effets vous paraissent-ils durables ou susceptibles de correction? — Est-ce la variation du volume de la circulation monétaire qui entraîne celle des prix ou l'inverse? — Dans quelle mesure les solutions monétaires proposées aux problèmes économiques vous paraissent-elles intéressantes et opportunes?"

Le quatrième cours porte sur le Marxisme et la Morale chrétienne. Ce cours est donné par le secrétaire général adjoint de la C.F.T.C. (Gérard Esperet). Jamais il ne m'avait été donné d'entendre un exposé et une critique aussi clairs du marxisme. On peut se demander s'il est utile de présenter le marxisme à des ouvriers chrétiens. En France, où les syndicalistes catholiques coudoient quotidiennement des travailleurs communistes, la réponse à cette question est certainement affirmative. Mais à un moment où les démocraties se disent engagées dans une lutte à finir avec le communisme, il serait peut-être bon que chaque citoyen de chacune des démocraties connaisse exactement ce qu'il prétend combattre. Demandez donc à votre député qu'il vous définisse le communisme... Vous allez avoir des surprises!

Cinquième cours: les Modes de Financement des Entreprises. En commission, une question difficile et très précise: décrivez le financement de l'entreprise dans laquelle vous travaillez.

Sixième cours: le Rôle de l'Etat en matière économique. On voit toute l'importance que tiennent les questions économiques ici.

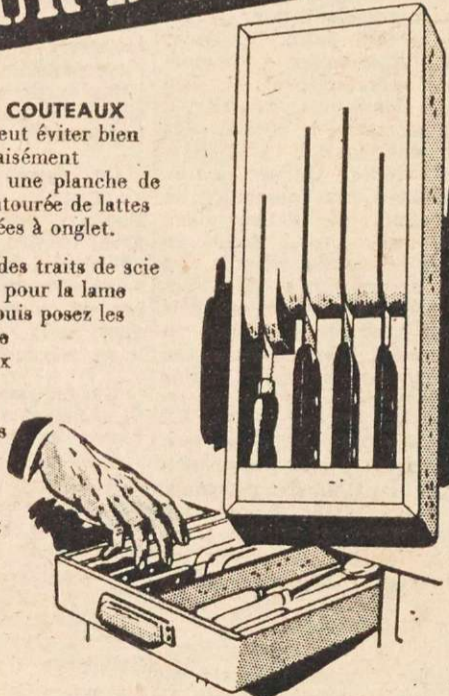
Guy CORMIER

En France, les bûcherons et autres ouvriers agricoles ne font pas partie de la Confédération générale des Agriculteurs. N'étant ni patrons, ni propriétaires des exploitations, ils estiment que leur intérêt est de faire partie des syndicats ouvriers.

## AUTOUR DU FOYER

**UNE BOÎTE À COUTEAUX**  
pratique, qui peut éviter bien des coupures: aisément fabriquée avec une planche de pin blanc — entourée de lattes de pin assemblées à onglet.

Faites d'abord des traits de scie dans la plaque, pour la lame des couteaux; puis posez les côtés. Une boîte pour 4 couteaux de diverses longueurs devrait avoir les dimensions suivantes: largeur, 4"; profondeur, 2"; longueur, 10".



On peut faire des **SIGNETS** originaux et pratiques avec des retailles de feutre à chapeau, de cuir ou de soie. On peut, en outre, y broder des initiales.

UNE SÉRIE DE CONSEILS PRATIQUES PRÉSENTÉS PAR

**Molson's**

COMME SERVICE AU PUBLIC



Les **Player's** Plaisent

LA CIGARETTE PAR EXCELLENCE AU CANADA

**Brevets d'invention**

MARQUES de COMMERCE  
DESSINS de FABRIQUE  
en tous pays.

**MARION & MARION**

Raym.-A. Robic - J.-Alf Bastien  
1510, rue Drummond  
MONTREAL